

**Bilan 2019 des actions sur les zones à enjeux – Version au 15 novembre 2019**

Zone à enjeux	Dpt	Rappel des décisions prises pour la saison 2018-2019	Bilan des mesures mises en œuvre pour la saison 2018-2019	Décisions prises pour la saison 2019-2020	Rappel des attributions pour la saison 2018-2019	Réalisations 2018-2019 et attributions 2019-2020
<b>Zone à enjeux départementale</b>						
<b>Hargnies – Vireux (UG 1)</b>	Ardennes (08)	La saison 2017-2018 a été caractérisée par des mouvements importants d'animaux. Les mesures décidées pour la saison 2017-2018 ont donc été renouvelées, avec la fixation du minimum à 80% des attributions totales et l'application d'une pénalité en cerfs coiffés en cas de non-respect du minimum biche et faon.	Organisation de 2 réunions pour l'élaboration de la fiche diagnostic le 14/01/2018 et le 27/05/2019. Poursuite des relevés ICE (trois types d'ICE mis en place sur l'UG), utiles lors des discussions entre les acteurs pour fixer les attributions.	Poursuite des relevés ICE. Réunion à organiser en fin d'année 2019 avec les propriétaires forestiers et les chasseurs pour présenter les résultats des trois années d'ICE. Diffusion de la fiche de signalement des dégâts lorsqu'elle sera validée par le comité paritaire.	Les attributions 2018-2019 étaient en <b>légère baisse</b> par rapport à 2017-2018 (269 contre 301). La répartition des attributions a été faite au vue de la présence effective des populations : hausse des attributions effectuée sur le Nord de la région (env. 20 animaux) et baisse sur la partie Sud (env. 50 animaux). Attributions 2018-2019 : 260 chevreuils.	<b>Réalisations 2018-2019 :</b> Cerfs : 196 animaux, soit un taux de réalisation de 73 %. Chevreuils : 226 animaux, soit un taux de réalisation de 87 %.  <b>Attributions 2019-2020 :</b> Cerfs : Légère hausse des attributions (+3 animaux ; 272). Répartition des attributions entre le Nord et le Sud de l'UG en fonction des constats de présence des animaux. Chevreuils : Hausse des attributions, 284 animaux attribués (+ 24 animaux).
<b>Forêt de Vassy</b>	Marne (51)	Mise en place des 3 ICE afin d'aboutir à une concertation s'appuyant sur des données fiables et partagées. Mise en place d'un suivi bimensuel de l'avancement des réalisations (pour le département entier).	Les ICE relevés à l'échelle de l'UG de la Brie des étangs Nord traduisent une amélioration de la situation concernant l'espèce cerf (IC Vassy : 0,810 en 16/17 ; 0,740 en 17/18 et 0,626 en 18/19). Ces 3 dernières années, la situation s'est stabilisée, mais la population reste à un niveau élevé sur le secteur de Vassy et en légère hausse sur la zone voisine (Engheim). Organisation d'une réunion le 23/11/18, en préfecture, avec l'ensemble des présidents de GIC et du président de la FDC pour échanger sur le niveau des populations. Mise en place du suivi bimensuel des réalisations. Envoi d'un courrier de rappel le 16/01/19 aux présidents des GIC et de courriers spécifiques aux responsables de PC qui n'ont pas atteint leurs objectifs, pour leur demander d'intensifier la pression de chasse. Organisation de réunions par les lieutenants de louveterie du territoire pour inciter les chasseurs à intensifier leurs efforts et à programmer des jours de chasse supplémentaires.	Poursuivre la démarche ICE, et s'appuyer sur ce diagnostic objectif pour proposer une solution de gestion, concertée. Mise en place, pour la saison 19/20, d'un plan de réduction des populations de sangliers (PRPS) après avis de la CDCFS du 12/06/19. Le PRPS concerne 7 plans de chasse du secteur Brie des Etangs Nord. Il impose notamment une augmentation du taux de réalisation (90%) et un pourcentage de laies de plus de 60 kg prélevées (30%) (arrêté du 28/06/19). Pour la saison 19/20, si les objectifs de réduction des populations ne sont pas atteints, mise en place de battues administratives dès fin février 2020, voire en cours de saison, comme cela a été fait sur le massif de Trois Fontaines. Refonte du financement des dégâts, avec possible baisse du prix des bracelets pour faciliter les prélèvements.	Attributions en <b>hausse depuis 3 ans</b> pour atteindre <b>352 cerfs attribués en 2018-2019</b> , pour l'ensemble du secteur cynégétique de la Brie des Étangs Nord (257 attribués en 2016/2017 ; 312 en 2017/2018).	Pour l'ensemble du secteur de la Brie des étangs Nord : les <b>réalisations sont également en hausse depuis 3 ans</b> , pour atteindre <b>271 prélèvements en 2018/2019</b> , avec un taux de réalisation de 77% (197 prélèvements en 2016/2017 ; 229 prélèvements en 2017/2018). Source : tableau de bord ongulés-environnement 15/19.
<b>Corgebin</b>	Haute-Marne (52)		Le 18 juin 2019, une réunion conduite par la DDT de la Haute-Marne, en présence des acteurs de la chasse et de la forêt (FDC, ONF, CRPF, COFOR, Fransylva), a permis de travailler à l'élaboration de la fiche diagnostic, pour chacun des territoires retenus, et à aboutir à un document partagé. Il a été convenu que chacun des acteurs contribue à son élaboration en fournissant les données souhaitées à la DDT en charge d'assurer le rôle de coordination et d'assembler. La collecte des informations a été fixée à fin septembre 2019.	Suite à la collecte des données, les acteurs de la chasse et de la forêt se réuniront de nouveau pour valider les propositions recueillies. Une présentation du projet final sera faite en CDCFS, avec validation d'un plan d'actions. A l'issue de la saison 19/20, un bilan triennal de l'augmentation des réalisations sur ces massifs sera réalisé. En fonction des résultats obtenus et avec les fiches diagnostics finalisées, le maintien de la pression de chasse nécessaire au retour de l'ESC permettant une régénération naturelle de la forêt sera discutée. Au-delà des actions pour la maîtrise des cervidés, il a été proposé, dès la saison 19/20, la mise en place d'un prélèvement minimum obligatoire des laies sur le massif des Dhuits, mais aussi sur d'autres massifs non retenus comme zone à enjeux, où les sangliers participent pleinement à la dégradation de l'équilibre sylvo-cynégétique.	<b>Attributions chevreuils en hausse de 16,5 %</b> pour la saison 2018/2019.	Malgré des attributions chevreuil en hausse, la <b>réalisation 2018/2019 a été identique</b> à la saison précédente. Lors des commissions locales, les chasseurs ont avancé une surmortalité des chevreuils de l'année en raison de la sécheresse 2018. Sur cette base, il a été décidé de <b>maintenir les attributions à un niveau identique</b> à la saison 2017/2018.
<b>Les Dhuits 31</b>						
<b>Mondon (UG 30)</b>	Meurthe-et-Moselle (54)	Pas de réflexion engagée sur la mise en place d'un plan d'actions local. Les négociations s'appuient sur un constat partagé de dégâts essentiellement causés par le chevreuil.	Pas de réflexion engagée sur la mise en place d'un plan d'actions local. Fiche diagnostic rédigée par la DDT, soumises aux partenaires, mais non validées à ce jour.		Pour l' <u>espèce chevreuil</u> , les <b>attributions 2018/2019 sont de 506</b> animaux (contre 517 en 2017/2018 et 502 en 2016/2017).	Pour l' <u>espèce chevreuil</u> , les <b>réalisations 2018/2019 sont de 314</b> animaux (contre 386 pour 2017/2018 et 365 pour 2016/2017). Les attributions 2019/2020 sont de 444 animaux (pour une demande de 433).

<p><b>Massif de La Canner</b></p>	<p>Moselle (57)</p>	<p>Harmonisation des constats de tir cerf (animal entier oreille fendue). Reconstitution des dispositifs spécifiques de gestion des populations (bracelets de remplacement, plafond de réalisation avec possibilité de fermeture de la chasse, suivi des réalisations chaque quinzaine...). Mise en place d'ICE par l'ONF sur l'ensemble du massif forestier de la Canner afin d'adapter la pression cynégétique à la situation.</p>			<p>Suite à une chute des prélèvements (avec stabilité des indices d'abondance), les <b>attributions (nettement supérieures aux réalisations) ont été maintenues</b> pour la saison 18/19. Des points d'étapes prévus en novembre et décembre permettront au besoin de définir des mesures visant à accroître les prélèvements sur les lots de chasse défaillants.</p>	
<p><b>Massif d'Hémilly</b></p>		<p>Harmonisation des constats de tir cerf (animal entier oreille fendue). Reconstitution des dispositifs spécifiques de gestion des populations (bracelets de remplacement, plafond de réalisation avec possibilité de fermeture de la chasse, suivi des réalisations chaque quinzaine...) sur le massif d'Hémilly. Élaboration de la fiche diagnostic pour le massif.</p>			<p><b>Attributions 18/19 en légère baisse</b> mais suffisantes compte tenu des faibles effectifs de cerfs présents. Un suivi des populations de chevreuils (et sangliers) semble aujourd'hui plus adapté pour permettre un retour à l'ESC.</p>	
<p><b>Vallée de la Bruche / Val de Villé (GS 5 et 6)</b></p>	<p>Bas-Rhin (67)</p>	<p>Le programme d'actions du comité paritaire a été présenté en CDCFS le 05/04/18. Dès avril 2018, la mise en œuvre des fiches diagnostics a été engagée, à l'aide d'un stagiaire Master 2, avec réalisation d'entretiens et d'enquêtes auprès des acteurs locaux - afin d'arriver à un constat partagé de la situation. Pas de mesures particulières validées tant que le travail de fiche diagnostic n'est pas terminé. Le dispositif antérieur s'applique : objectifs fixés en CDCFS par groupe sectoriel avant les demandes de plans de chasse. Projet "mise en place d'un dispositif de suivi de l'équilibre faune-flore sur le massif forestier du Piémont des Vosges" animé par les COFOR. Enclos / exclos en domaniale.</p>	<p>Sensibilisation des acteurs locaux sur la ZE soit : 10 entretiens réalisés + entretiens réalisés par les COFOR, questionnaire envoyé aux locataires (59 réponses sur 126), aux communes forestières (30 réponses sur 52) et aux propriétaires privés (27 réponses sur 129). Un travail conséquent a été réalisé compte-tenu de la taille de la zone et de la multiplicité des acteurs (68 communes, 180 lots de chasse). La fiche diagnostic de la zone à enjeux a été validée le 11/07/19. Processus de validation par les acteurs locaux : création d'un groupe de travail paritaire forestiers/chasseurs incluant un représentant des maires. Poursuite de la mise en place du dispositif enclos/exclos dans le cadre du projet COFOR.</p>	<p>L'étape suivante est la définition d'un plan d'actions sur 3 ans. Le plan d'actions sera élaboré par le groupe de travail paritaire, incluant 1 représentant des maires. Organisation d'une première réunion en septembre, sous l'animation de la DDT, pour rédiger le plan d'actions. Accord en groupe sectoriel sur le maintien des minima globalement sur le secteur 5, sauf en ce qui concerne les lots du syndicat forestier d'Obernai, lots sur lesquels il y a une baisse des minima de 2,06%. Maintien des minima sur le secteur 6.</p>	<p>Pas d'accord en CDCFS sur les attributions du GS 5. Suite à l'arbitrage de la DDT : <b>maintien des attributions 18/19 sur le GS 5</b>. Accord sur le <b>GS 6 pour une baisse des attributions de 2,6%</b>.</p>	<p><u>Réalisations 18/19</u> : <b>Stabilité des réalisations des minima</b> (+3), avec une augmentation en faons prélevés (+23) et une baisse en biches (-10). Le taux de réalisation (mini) s'établit à 79,4%. Au niveau des réalisations globales, légère baisse (-7 têtes). La baisse est continue depuis 2015. <u>Attributions 19/20</u> : <b>Mini (biche, faon, C1) de 644 (soit une légère baisse)</b> et totales de 1 500 (avec 244 cerfs coiffés, 250 daguets, 481 biches et 525 faons) : stabilité. Pas de nécessité d'un arbitrage DDT (accord des acteurs locaux en amont).</p>
<p><b>Forêt de l'Illwald (GS 7)</b></p>		<p>Dès avril 2018, élaboration de la fiche diagnostic (à l'aide d'un stagiaire Master 2) sur la zone, avec réalisation d'entretiens. Pas de mesures particulières validées tant que le travail de diagnostic n'est pas terminé. Le dispositif antérieur s'applique : objectifs fixés en CDCFS par groupe sectoriel avant les demandes de plans de chasse.</p>	<p>La fiche diagnostic a été validée le 22/02/2019 par l'ensemble des acteurs (maire, ONF, chasseurs concernés, association locale de protection de l'environnement). Rédaction d'une fiche de synthèse. Comptage associatif réalisé au printemps 2019, comptage institutionnel non réalisé suite à des inondations. Stage ONF sur les problèmes de régénération en forêt de l'Illwald (stagiaire Agroparistech, 2 mois), présentation du diagnostic en comité de la RNR de l'Illwald.</p>	<p>L'étape suivante est la rédaction du plan d'actions sur 3 ans et la diffusion de la fiche de synthèse. Organisation d'une réunion en septembre, sous l'animation de la DDT, pour rédiger le plan d'actions. Accord en groupe sectoriel : légère baisse du minimum à cause de leur non-réalisation depuis 3 ans sur les lots de l'Illwald.</p>	<p><b>Diminution des minima de 18,67 %</b> par rapport à la saison 17/18.</p>	<p><u>Réalisations 18/19</u> : <b>Légère baisse des réalisations des minima</b> (-6) répartie entre les catégories. Le minimum a été atteint (taux à 107,9%). Au niveau des réalisations globales, légère baisse de 5 têtes. La <b>baisse est continue depuis 2015</b>. <u>Attributions 19/20</u> (pour les lots 1 et 2 de l'Illwald) : <b>Mini (Daine, Faon et D1) de 86, soit une stabilité</b> ; Totales de 114 (9 daims coiffés ; 14 D1 ; 45 daines et 46 faons), soit une stabilité.</p>
<p><b>Forêt du Kastenwald (GS 9 et 10)</b></p>	<p>Haut-Rhin (68)</p>	<p>Pour la saison 2018/2019 : suppression des sanctions "points rouges", maintien des mâles dans le minimum (création d'un mini bis n'intégrant pas les mâles, avec vérification de la prise en compte du mini avec mâles si mini bis non respecté) et 2e année de mise en œuvre du comptage "indice phare".</p>	<p>Elaboration de la fiche diagnostic en cours. Objectif non atteint dans le GIC 9 : prélèvement de 80 animaux contre un objectif de 100. Objectif non atteint dans le GIC 10 : prélèvement de 284 animaux contre un objectif de 300. <i>NB : La sortie expérimentale des mâles du minimum n'a pas donné lieu à moins de mâles prélevés.</i></p>	<p>Poursuite de la suppression des sanctions "points rouges" (pas de retrait de bracelets ou de déclassement de bracelets si erreur de jugement concernant l'âge de l'animal). Maintien des mâles dans le minimum. Hausse des objectifs dans le GIC 9 et 10, compte tenu des densités cibles fixées dans le SDGC pour parvenir à une sortie du Kastenwald des zones à enjeux du PRFB et de l'augmentation des animaux comptés entre 2018 et 2019. Poursuite de la baisse des exigences dans le GIC 2 compte tenu d'un diagnostic partagé forestiers / chasseurs (difficultés à prélever).</p>	<p><b>Légère augmentation des objectifs</b>, liée aux niveaux de populations estimés "à dire d'experts" (mise en œuvre des comptages pour la première année en 2018) : 100 animaux dans le GIC 9 (contre 91 en 17/18) et 300 animaux dans le GIC 10 (contre 296 en 17/18). Baisse de l'objectif du GIC 2 à 50 animaux, compte tenu des difficultés de réalisation et du constat de baisse des comptages. <b>TOTAL objectif 18/19 : 450</b></p>	<p><u>Attributions 19/20</u> : Objectif GIC 9 : 138 animaux à prélever (contre 100 la saison précédente). Objectif GIC 10 : 367 animaux (contre 300 la saison précédente). Objectif GIC 2 : 33 animaux (contre 50). <b>TOTAL objectif 19/20 : 538.</b></p>

<b>Charmes-Rambervillers (8A, 8B et 8D)</b>	Vosges (88)			Les opérations de suivi des ICE (indices phare, indices de consommation, poids des faons) ont été programmées pour l'année 2020. La situation du massif n°8 est à stabiliser (démarche engagée depuis déjà près de 4 ans). La mise en place généralisée des ICE permettra de vérifier de manière objective les résultats obtenus.		Le bilan présenté en réunion plénière de la CDCFS du 28/03/19 indique un taux de réalisation pour le cerf de 75% pour le sous massif 8D.
<b>Zone à enjeux interdépartementale</b>						
<b>Argonne centre</b> Pilote : DDT55	Marne (51)	Objectif de mettre en place les ICE sur l'ensemble du territoire	La DDT a travaillé à étendre les ICE sur l'ensemble du territoire. Les ICE sont à présent mis en œuvre sur l'ensemble du massif de l'Argonne. Sur l'UG "Argonne centre", la population tend à baisser, ce qui se traduit par une baisse significative de l'indice nocturne. La performance de la population traduite par le poids des faons semble s'améliorer significativement. L'indice de consommation reste stable sur le territoire de référence.	Réunion de concertation Marne/Meuse en octobre 2018 entre tous les acteurs locaux (DDT, ONF, CRPF, FDC, ONCFS), décidant d'une hausse significative des attributions de sangliers, l'augmentation du taux de réalisation (90%), du pourcentage de laies de +60 kg prélevées (35%) et la mise en place d'un échancier de prélèvements (50 % au 15/12 et 75 % au 15/01). Objectifs communs pour la saison 19/20 : si les objectifs de réduction des populations ne sont pas atteints, mise en place de battues administratives dès fin février 2020, voire en cours de saison, comme cela a été fait sur le massif de Trois Fontaines.	Pour l'espèce cerf, les attributions 2018/2019 ont été de <b>194 animaux, identiques à celles de la saison 2017/2018</b> . Pas d'accord en CTL sur les attributions biches et faons.	Pour l'espèce cerf, les <b>réalisations 2018/2019 ont été de 119 animaux</b> (contre 158 en 2017/2018), avec un taux de réalisation de 61%.
	Meuse (55)	Poursuivre le suivi des ICE sur le massif 23.	En 55, le suivi des ICE est fait. La DDT et l'ONF analysent les résultats, puis les présentent pour validation au Copil. Les prélèvements 51/55 sont en hausse, avec cependant des prélèvements femelles qui restent faibles. En 2018-2019, la tendance des indicateurs ICE est à la dégradation. Un léger décalage est observé entre les tendances des ICE et les prélèvements en hausse. Si la baisse de population se confirme, les ICE devraient connaître une inversion de courbe. Un maintien de la pression de chasse reste pour l'instant nécessaire.	Dans la Meuse, mise en place, pour la saison 19/20, d'un plan de réduction des populations de sangliers (PRPS) après avis de la CDCFS du 12/06/19. Le PRPS concerne l'ensemble des PC de l'UG Argonne Centre et y applique les décisions interdépartementales (arrêté du 28/06/19). Refonte du financement des dégâts, avec possible baisse du prix des bracelets pour faciliter les prélèvements. Dans la Meuse, renouvellement de l'arrêté fixant les objectifs départementaux.	Attributions 2018/2019 : <b>Cerfs : 131 attribués</b> (36 mâles, 40 femelles, 39 faons et 16 indifférenciés). Les décisions d'attributions sont plus difficiles pour les femelles. Sangliers : 1 505 attribués, dont 1 059 en première attribution.	<u>Réalisations 2018/2019 :</u> Cerfs : 73 réalisés dont 21 femelles Sangliers : 1 147 (dont 80 % réalisés sur la forêt domaniale qui représente plus de de la moitié de la surface de l'UG).  <u>Attributions 2019/2020 :</u> Cerfs : maintien de la pression (130 dont 36 mâles, 38 femelles, 39 faons et 17 indifférenciés) Sangliers : première attribution à 1 050. Certains plans de chasse à 20% de laies > 60kg, d'autres à 30%.
<b>Massif des Vosges du Nord</b> Pilote : DDT67	Moselle (57)	Elaboration de la fiche diagnostic et étude à mener par le comité cervidé sur la mise en place de mesures de gestion des populations de grand gibier sur ce massif. Harmonisation des constats de tirs cerf avec présentation d'un animal entier oreille fendue sur l'ensemble du département.	Organisation d'une réunion de présentation, le 19/12/18, à la DDT 57, sur la méthodologie appliquée sur la zone à enjeux "Vallée de la Bruche, val de villé" par la DDT 67 (stagiaire Master 2). Dans le Bas-Rhin, présentation de la zone à enjeux en comité de direction de la RNCFS le 16/01/19 et de la méthodologie d'élaboration de la fiche lors de la CDCFS 67 du 11/04/19.	Pas de mesures particulières mises en oeuvre tant que le travail de fiche diagnostic n'est pas terminé. En attendant, dans le 67, le dispositif antérieur s'applique : objectifs fixés en CDCFS par groupe sectoriel avant les demandes de plans de chasse. Objectifs : Rédaction d'une fiche diagnostic commune d'ici la fin d'année 2019. Recrutement d'un vacataire au mois de novembre 19 pour assister la DDT 57 dans la réalisation d'entretiens avec les acteurs mosellans de la zone, dans la rédaction d'une première version de la fiche diagnostic et dans l'envoi d'un courrier d'information à l'ensemble des acteurs de la zone (communes, locataires de chasse et propriétaires privés). Ce courrier a pour objectif d'informer les acteurs qu'ils font partie d'une zone à enjeux et que des travaux vont être menés. Il sera transmis pour relecture avant envoi aux représentants des deux départements afin d'associer l'ensemble des acteurs à la constitution de la fiche.		
	Bas-Rhin (67) GS 2 et qq lots du GS 1	Pas de mesures particulières validées tant que le travail de fiche diagnostic n'a pas commencé sur la zone. Le dispositif antérieur s'applique : objectifs fixés en CDCFS par groupe sectoriel avant les demandes de plans de chasse.	Elaboration de la fiche diagnostic en cours : Recueil des données auprès de l'ONF et du CRPF débuté pour les 2 départements. Pour le 67 : analyse des données en cours et entretiens avec les acteurs locaux.	Accord pour un <b>maintien des minima sur le GS 2</b> et pour une <b>baisse de 20,7% sur le GS 1</b> .	<u>Réalisations 18/19 : Baisse de 13% des réalisations des minima</u> (-55), avec une baisse plus importante au niveau des biches. Le taux de réalisation au mini est de 82,4%. Au niveau des réalisations globales, la baisse est de 72 têtes. La <b>baisse est continue depuis 2015, avec un décrochement en 2018</b> . <u>Attributions 19/20 : Mini (biche, faon, C1) de 145, soit à la hausse</u> (+98) ; Totales de 1 197 (145 cerfs coiffés, 216 daguets, 409 biches, 427 faons), soit une stabilité.	

Hautes-Vosges Pilote : à définir	Haut-Rhin (68)	Suppression des sanctions "points rouges", 2e année de mise en œuvre des comptages "indice phare" dans le GIC 14, mise en place d'un objectif départemental intégrant les mâles sur la base d'un prélèvement de 25% de mâles. Cet objectif "faon + biche + mâle" est fixé à 2000 animaux à prélever.	Elaboration de la fiche diagnostic en cours.	Poursuite de la suppression des sanctions "points rouges" (pas de retrait de bracelets ou de déclassement de bracelets si erreur de jugement concernant l'âge de l'animal). Hausse des objectifs dans tous les GIC, compte tenu des densités cibles fixées dans le SDGC pour parvenir à une sortie du massif vosgien des zones à enjeux du PRFB et cela malgré une stabilité voire une baisse des comptages laissant espérés d'avoir prélevé dans le capital, notamment dans le GIC 1. Maintien du "contrat 2015" (pas de hausse des minis si objectif faon + biche" atteint) sauf dans les 4 lots noyaux du GIC 1 n'ayant pas contribué à l'objectif).	Augmentation de l'objectif dans les GIC 1 et 5 pour prélever au-delà de l'accroissement. Maintien des objectifs dans les autres GIC sur la base des difficultés de prélèvements avancées par les chasseurs. <b>TOTAL objectif "faon + biche" 18/19 : 1500</b> <b>TOTAL objectif "faon + biche + mâle" : 2000</b>	<u>Réalisations 18/19</u> : <b>1453 biches + faons prélevés (objectif non atteint de 1500)</b> ; 1951 mâles + biches + faons (objectif de 2000). Seul le GIC 1 n'a pas atteint son objectif (722 contre 763), s'expliquant par une forte augmentation de l'objectif fixé et 4 lots noyaux à Sainte-Marie-aux-Mines qui n'ont prélevé que le minimum légal. <u>Attributions 19/20</u> : <b>TOTAL objectif "faon + biche" : 1589</b> <b>TOTAL objectif "faon + biche + mâle" : 2176</b>
	Vosges (88)		Organisation d'une réunion pour la mise en place des indices de consommation par le CRPF, en présence des acteurs forestiers (ONF, CRPF) et chasseurs des 2 départements.	Les opérations de suivi des ICE (indices phare, indices de consommation, poids des faons) ont été programmées pour l'année 2020, afin de vérifier de manière objective les résultats obtenus. De plus, les partenaires se sont accordés pour fixer un objectif de réalisation en matière de prélèvements de cerfs par sous-massif (50 animaux pour le 11A ; 145 pour le 11B ; 120 pour le 12A ; 265 pour le 12B et 153 pour le 13D).		Le bilan présenté en réunion plénière de la CDCFS du 28/03/19 indique des <b>prélèvements pour l'espèce cerf en constante augmentation</b> pour les sous-massifs 11B, 12B et 13D.
Massif du Donon Pilote : DRAAF	Meurthe-et-Moselle (54) UG 27 et 28	En mai 2018, envoi d'un courrier aux propriétaires privés qui ont formulé une demande d'attributions en baisse : informant que les problèmes de déséquilibre sylvo-cynégétique ne pourront être invoqués en cas de difficultés de renouvellement des forêts ; et que le renouvellement des forêts conditionne les avantages fiscaux et les subventions.	Depuis 07/2017, un travail d'harmonisation des ICE est mené sur le massif du Donon par l'observatoire (pilotage ONCFS/DRAAF). Au cours de la saison 18/19, plusieurs évolutions ont été apportées : <u>Indice d'abondance (circuits des indices nocturnes)</u> : les circuits ont été revus pour mieux correspondre aux secteurs faisant l'objet d'un suivi des indices de consommation. L'ensemble des 34 circuits parcourus ont été validés par l'ONCFS. 4 répétitions ont été réalisées cette année sur les 4 départements et aux mêmes dates. <u>Indice de performance</u> : Le poids des faons est suivi depuis 2 saisons en 57, 67 et 88, avec la distribution de nouveaux pesons. En 54, pas de retour d'indice de performance. <u>Indice de pression sur la flore (IC/IA)</u> : la campagne de relevés du printemps 2019 a été réalisée sur les 4 départements. L'ensemble des zones ont été échantillonnées, avec une forte mobilisation des partenaires forestiers (CRPF et ONF). Les premières tendances vont être obtenues à partir de l'année prochaine.	Le groupe de travail technique de l'observatoire du Donon s'est réuni le 04/07/2019 et s'est fixé des pistes de travail pour la saison 19/20. Il va notamment étudier l'opportunité de mettre en place un ICE chevreuil sur le massif (dans un premier temps, récupération et analyse des données d'attributions et de réalisations disponibles) et chercher à expérimenter de nouvelles pratiques de chasse sur des lots volontaires. 54 : Demande de verbalisation par l'ONCFS pour un lot où les prélèvements de femelles paraissent faibles depuis plusieurs années. 67 : Accord au sein des GS pour un maintien de la pression de chasse malgré la non-réalisation chronique des minima depuis 3 ans. 88 : Les partenaires se sont accordés pour fixer un objectif de réalisation en matière de prélèvements de cerfs de 150 animaux (dont 110 biches et faons).	Sur le périmètre de l'observatoire, pour l'espèce cerf, les <b>attributions minis 18/19 ont été de 1 582 animaux (baisse de 4% par rapport à la saison précédente)</b> et les attributions globales de 2 991 animaux (baisse de 4%). Les attributions 18/19 ont <b>continué à baisser pour se rapprocher des attributions 15/16</b> . Les attributions ont notamment diminuées en 54 en se basant sur les demandes de locataires (conditionnées à la mise en œuvre de sanctions en cas de non-réalisations des minima). Les attributions minis sont de 273 en 54 (-18%), 498 en 57 (-1%), 668 en 67 (stable) et 143 en 88 (+3%, avec un objectif fixé à 150 animaux).	<u>Réalisations 18/09</u> : Sur le périmètre de l'observatoire, les <b>réalisations 18/19 sont de 1692 animaux (baisse de 4%)</b> . Les réalisations sur le massif plafonnent à 1700 animaux. Les réalisations par département sont de 385 en 54 (+13%), 535 en 57 (-11%), 634 en 67 (légère hausse, avec un prélèvement plus important de +15 biches et un taux de réalisation du mini de 86,2%) et 138 en 88 (17%, avec un taux de réalisation pour le cerf de 62%). <u>Attributions 19/20</u> : 54 : 591 pour l'espèce cerf, soit une stabilité globale, mais avec une accentuation des attributions de femelles sur les secteurs où des prélèvements plus élevés paraissent possibles. 67 : Mini (biche, faon, C1) de 657, à la baisse ; Totales de 1 304 (164 coiffés, 234 daguets, 446 biches, 460 faons), à la baisse.
	Moselle (57)	Discussion en comité cervidé des mesures de gestion des populations sur le massif : harmonisation des constats de tir cerf avec présentation de l'animal entier oreille fendue sur l'ensemble du département, baisse des minima sur les lots domaniaux (440 à 420), élaboration d'un protocole d'accord forestiers-chasseurs afin de définir des objectifs communs visant à permettre le retour de l'ESC.				
	Bas-Rhin (67) GS 4 et 6 lots du GS 3	Les lots sélectionnés pour les relevés de masse corporelle devront être augmentés par rapport à 17/18 (6 lots ont participé). Il manque des forêts communales. Les données seront récupérées par la FDC et transmises pour intégration à l'ONCFS. Indices nocturnes : 2 circuits ont été créés. Nécessité de faire au minimum 4 répétitions de comptage, pour obtenir des données suffisamment précises.				
	Vosges (88)	Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions local				